

Taxe sur la valeur ajoutée
Régime simplifié de l'agriculture

CA12A (année civile : 12 ; exercice ne coïncidant pas avec l'année civile : 12E)

12

I – DÉCOMPTE DE L'IMPÔT BRUT

OPÉRATIONS TAXÉES

Opérations réalisées en France Métropolitaine

	Base hors taxe	Taxe due
04 Taux normal 20 %	7 049	1 410
15 TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 4B)		1 410

II – DÉCOMPTE DE L'IMPÔT DÉDUCTIBLE

BIENS ET SERVICES OUVRANT DROIT À DÉDUCTION

Taxe déductible

17 Biens constituant des immobilisations (1)	0
18 Autres biens et services (1)	0
21 TOTAL TVA DEDUCTIBLE (lignes 17 + 18 + 19 + 20 + 2B)	0

III – DÉCOMPTE DE L'IMPÔT NET

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION

Taxe

23 TVA DUE (ligne 15 - ligne 21)	1 410
----------------------------------	-------

IMPUTATIONS / RÉGULARISATIONS

Montant

25 Total des acomptes versés (pénalités de retard exclues)	1 410
--	-------

RÉSULTAT NET

Montant

28 SOLDE DÛ [si ligne 23 - (lignes 24 + 25) ≥ 0]	0
--	---

VI – RÉCAPITULATION

TAXE À PAYER

39 TVA nette due (ligne 28 - ligne X5)	0
41 TOTAL A PAYER (lignes 39 + 40 + Z5)	0

CA 12-



IDENTIFICATION

Mme CAROLINE PARENT-GROS

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20180960063030

Pour le compte de :

MME DEVILLE JEANINE

3 RUE DES COMMUNES

21700 VOSNE-ROMANEE

N° SIREN : 837 475 631

Régime d'imposition : Réel simplifié de l'agriculture

Période déclarée : Année 2025

Date limite de dépôt : 05/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3517-AGR (applicable à compter du 01/06/2025)



SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES BEAUNE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX
03 45 42 19 20
SIE.BEAUNE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Mme CAROLINE PARENT-GROS, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise MME DEVILLE JEANINE, SIREN 837 475 631.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA

Formulaire principal : 3517-AGR

Période déclarée : 01/01/2025 au 31/12/2025

Date limite de dépôt : 05/05/2026

Numéro de dépôt : TVA-2026012-0000000192327806

Date de dépôt : 12 janvier 2026 à 17:22:57 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : MME DEVILLE JEANINE

Identifiant du soumissionnaire : 837 475 631

Désignation du signataire : CAROLINE PARENT-GROS

Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 1410
TVA nette due : 1410

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : byxTM+CCVPIaogluSug5Rtfgoc3LH2T/bw7XxJHniISF444Sgs3da7BFwgIblwy6
+tvbqeyIxdkUWJs8BdlYIdvBTN6WFmnH1XDBCyJqaleG080y4GZYov2+LxdmXrE+
0VWn1Yt7qdLEY0HUFWwtvAv15c3qqPF5tGfa3k3kRJBxxyvg12ePgSCOnLxsYO+x
En4amHzS46q5Sur5SiYq2tHjPr1a7xf8cDiCqJ1LCS3YqfDOXeZkfd4Uf8x7tQqQ
psUwENVDWQyLjLNt9Wam7D9/CXDTmOrm/nSkmdrIMFatuUTD2aaOeUCQR5N31ZZ
qnXELpNNALeiPJ6iA0OKew==

